Décision 18-D-02 du 19 février 2018

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur des travaux d'entretien d'espaces verts en Martinique

Posted on: 21 février 2018 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Pratique établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	SARL Groupe Fontaine, SAS Madianet, SCEA Les Bougainvillées, SAS Mad'Inser Propreté et SARL Insertis

Lire

le texte intégral de la décision
116.73 Ko

le communiqué de presse